



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

**Pôle organisation scolaire et accompagnement des
écoles,
des établissements scolaires et des services
Division des Examens et Concours
DEC 1**

ARRETE DE COMPOSITION DU JURY DU PREMIER CONCOURS INTERNE PUBLIC POUR LE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

- Session 2021 -

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

VU le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles;

VU l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles;

VU l'arrêté du 5 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de premiers concours internes de recrutement de professeurs des écoles;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}

Pour la session 2021, le jury du premier concours interne public pour le recrutement de professeurs des écoles et du premier concours pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat est composé comme décrit en annexe 1.

ARTICLE 2

La Secrétaire Générale de l'Académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le **19 OCT. 2020**

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle organisation scolaire et accompagnement des écoles,
des établissements scolaires et des services
Division des Examens et Concours
DEC 1**

ANNEXE 1

Président

Monsieur FULGENCE Frédéric, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Pyrénées Orientales

Vice-Présidente :

Madame GERONES-TROADEC Véronique, Directrice Académique Adjointe des Services de l'Education Nationale de l'Hérault

Membres du jury :

Inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur BIREAU Bruno : Circonscription Montpellier ASH

Conseillère pédagogique

Madame ASTIER Pascale : Circonscription de Lodève

Membres du jury suppléants :

Inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur CAZANAVE Rémi : Circonscription Montpellier ASH

Conseillère Pédagogique

Madame ADELAINÉ Sophie : Circonscription de Saint-Jean-de-Védas.